

**ASSEMBLÉE RÉUNIE DE LA COMMISSION
COMMUNAUTAIRE COMMUNE**

**Bulletin des interpellations
et des questions orales et d'actualité**

Commissions réunies de la santé et des affaires sociales

**RÉUNION PUBLIQUE
JEUDI 27 FEVRIER 1997**

SOMMAIRE

QUESTION ORALE

de M. Dominiek Lootens-Stael à M. Rufin Grijp, membre du Collège réuni et M. Didier Gosuin, membre du Collège réuni concernant "le sixième rapport linguistique trimestriel"

(Orateurs: MM. Dominiek Lootens-Stael et Rufin Grijp, membre du Collège réuni)

**Présidence de M. Robert Garcia et
Mme Anne-Sylvie Mouzon,
présidents**

- La réunion publique est ouverte à 14h.30'

QUESTION ORALE DE M. DOMINIEK LOOTENS-STAEL À M. RUFIN GRIJP, MEMBRE DU COLLÈGE RÉUNI COMPÉTENT POUR LA POLITIQUE D'AIDE AUX PERSONNES ET M. DIDIER GOSUIN, MEMBRE DU COLLÈGE RÉUNI COMPÉTENT POUR LA POLITIQUE D'AIDE AUX PERSONNES

concernant "le sixième rapport linguistique trimestriel"

M. Dominiek Lootens-Stael (en néerlandais) .- L'accord gouvernemental de juin 1995 prévoyait que le Collège établirait des rapports linguistiques trimestriels pour vérifier si les CPAS et les hôpitaux des CPAS respectent la législation linguistique, en particulier en ce qui concerne le recrutement du personnel.

Le quatrième rapport linguistique, qui traite la période allant d'avril à juin 1996, est le dernier rapport dont les résultats aient été communiqués aux députés.

Les membres du Collège peuvent-ils me dire si les cinquième et sixième rapports linguistiques trimestriels sont déjà prêts?

Si tel n'est pas le cas, quand pouvons-nous espérer ces rapports linguistiques?

Si tel est le cas, quelles sont les conclusions de ces rapports?

Combien de nominations dans les CPAS le vice-gouverneur a-t-il suspendues entre le 1er juillet et le 31 décembre? Combien de ces suspensions les membres du Collège ont-ils annulées?

Combien de nominations dans les CPAS le vice-gouverneur a-t-il suspendues depuis qu'existe le soi-disant accord de courtoisie linguistique? Combien de ces suspensions les membres du Collège ont-ils annulées?

Quelles mesures les membres du Collège ont-ils prises pour veiller à ce que la législation linguistique soit désormais strictement appliquée?

Quand communiquera-t-on par écrit les résultats de ces rapports aux députés?

M. Rufin Grijp, membre du Collège réuni .- Au mois de novembre dernier, j'ai rendu publics les résultats des quatre premiers rapports linguistiques trimestriels qui couvrent la période allant du 1er juillet 1995 au 30 juin 1996.

Entre-temps, des discussions avaient lieu au sein du gouvernement pour parvenir à un accord linguistique. Ces négociations ont finalement abouti à l'accord linguistique que le ministre-président vous a exposé en détail au mois de décembre.

Les cinquième et sixième rapports seront soumis prochainement au Collège réuni. Les mesures déjà prises pour permettre l'exécution de cet accord linguistique y seront discutées.

L'exécution de cet accord a déjà commencé :

- Nous nous sommes rendus au SPR pour expliquer le projet linguistique ATLAS. Les membres du gouvernement sont unanimes pour considérer que le système ATLAS est une bonne base pour les examens.

- L'accord linguistique prévoit que l'Ecole régionale d'administration publique sera chargée de donner des cours de langues pour préparer aux examens linguistiques. Nous avons eu à ce sujet une réunion avec l'Ecole régionale d'administration publique. Il s'est avéré opportun que des contacts s'installent entre le Secrétariat permanent de recrutement et l'Ecole régionale d'administration publique. Ces deux instances réfléchiront ensemble sur la manière d'affiner le système ATLAS d'après les fonctions offertes.

- Toujours en concertation, on déterminera les cours linguistiques préparatoires que l'Ecole régionale d'administration publique devra donner aux candidats bruxellois pour augmenter sensiblement leurs chances de réussite.

- Les contacts entre le Secrétariat permanent de recrutement et l'Ecole régionale d'administration publique seront permanents pour permettre d'améliorer constamment la formation linguistique et l'examen.

- Il a également été demandé à l'ORBEM de prendre toutes les mesures nécessaires pour établir une liste de tous les lauréats de l'examen linguistique du Secrétariat permanent de recrutement. Cette liste sera établie à l'attention de tous les pouvoirs locaux, qui devront alors la consulter avant de procéder à un recrutement.

Pour la période comprise entre le 01.06.1995 et le 31.12.96, le ministre fournit les chiffres suivants: il a signé un arrêté d'annulation dans 63 dossiers - dont 27 nouveaux dossiers - pour la période qui se rapporte aux cinquième et sixième rapports. Son collègue ne les a pas contresignés, pour diverses raisons. Grâce à son intervention, les rapports linguistiques sont moins lapidaires que ce qu'on aurait pu prévoir. Les rapports linguistiques ne feront pas augmenter le nombre de néerlandophones dans les administrations locales, mais permettront à un plus grand nombre de candidats francophones et néerlandophones de réussir l'examen linguistique. On ne peut, en fait, se livrer à une approche unilatérale de cette question. Si la Région bruxelloise était peuplée de personnes ayant une autre disposition d'esprit, il se pourrait que nos collègues francophones insistent eux-mêmes pour qu'il y ait plus de personnel bilingue dans les administrations. Il ne faut pas en faire un problème uniquement flamand.

Le Président.- La parole est à M. Lootens pour poser une question complémentaire.

M. Dominiek Lootens-Stael (en néerlandais) .- Je reconnais que la dernière remarque du ministre est judicieuse; mais il ne faut pas perdre de vue qu'il est important de pouvoir aider la clientèle dans sa langue. On peut ainsi souligner le caractère

bilingue de Bruxelles, surtout le fait qu'on y parle néerlandais. Cela améliorera l'image de Bruxelles pour les Flamands qui n'y habitent pas, ce qui est important pour les Flamands de Bruxelles.

Je souhaite que le ministre me communique dans quel délai les rapports seront mis à la disposition des membres du Parlement bruxellois pour éviter qu'ils doivent prendre connaissance de ces données via un autre Parlement.

Quelles mesures le ministre envisage-t-il de prendre pour éviter que l'accord de courtoisie linguistique soit autre chose qu'une coquille vide, puisqu'il a signé un arrêté d'annulation dans 27 dossiers et que son collègue francophone ne l'a pas fait?

M. Rufin Grijp, membre du Collège réuni (en néerlandais)

.- Comme un accord a été conclu sur la méthodologie, ce rapport devrait être disponible dans trois semaines environ.

Pour ces 27 dossiers, nous sommes à présent dans une phase transitoire parce que l'examen visé par l'accord de courtoisie linguistique n'a pas encore eu lieu. Après qu'il aura eu lieu, on ne pourra que relever l'incorrection d'un collègue qui ne respecterait pas le résultat de l'examen.

Je tiens à faire observer que le fait de réussir un examen linguistique et de percevoir une prime linguistique n'exclut pas d'adopter un comportement négatif dans l'administration où l'on est employé, en refusant par exemple de parler la langue pour laquelle on a réussi l'examen. Je pense qu'il faudrait revoir ce système. Il serait plus utile d'obliger les personnes à suivre régulièrement, une fois par an, des cours de formation. Pour recevoir les primes linguistiques, il faudrait aussi faire preuve de bonne volonté.

Le président.- L'incident est clos.

- La réunion publique est levée à 15h.30'.